

COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 JUIN 2023 A 20H30.

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Présents : 6 - Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le 01 juin à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 27/05/2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Delphine MATHIEU, Frédérique MARROU, Jacques ISNEL, Florian COLLEY,

Excusés : Jean-Pierre IMBERT, Jeanine CHARDAN (procuration à Frédérique MARROU), Hervé GOUILLON (procuration à Mathieu ANTOINE), Charlotte POUDEROUX.

Secrétaire : Sébastien PINZETTA

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 04 mai :

Delphine MATHIEU relève que *Jean-Pierre IMBERT* n'est pas mentionné dans les présents, bien qu'il l'ait été.

Adoption à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1- Avis de classement de la vallée de Saint-Véran

Mathieu ANTOINE rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont eu à disposition le rapport de présentation permettant d'apprécier les raisons du classement de la vallée au titre des sites, autant par la richesse naturelle, que par la diversité des activités anthropiques remarquables (pastoralisme, mine de cuivre, carrière de marbre, de lauze, de gabbros etc.).

Ce rapport dresse également le périmètre proposé au classement de la vallée de Saint-Véran. Il comprend l'intégralité de la commune hormis le domaine skiable, et les zones urbaines dans le périmètre du Site patrimoniale remarquable.

Jacques ISNEL demande si cela est nécessaire de classer la vallée et s'il n'y aura pas de contraintes.

Mathieu ANTOINE répond que des contraintes existent déjà, pas de création de routes supplémentaire, ni goudronnage de la route de la Chapelle de Clausis, l'urbanisation est déjà impossible en dehors des zones urbanisées avec les nouvelles lois applicables. Les activités ne subiront pas de nouvelles contraintes (tourisme, pastoralisme, chasse).

Delphine MATHIEU s'inquiète d'une protection supplémentaire qui risque de gêner les habitants.

Mathieu ANTOINE répond que les habitants ne seront pas plus gênés qu'avant et que ces dites « contraintes » permettent au village d'être attractif et que les qualités architecturale et naturelles de la vallée sont un véritable « fonds de commerce ». *Florian COLLEY* dit que le classement de la vallée est une bonne chose qui peut apporter un plus, et cela évitera des projets non adaptés.

Delphine MATHIEU s'interroge sur la possibilité de construire de nouvelles cabanes de berger. Il lui est précisé que les aménagements ou création de cabane resteront possibles comme tous les autres travaux en lien avec ce qui a créé le paysage de la vallée, agriculture, gestion forestière, tourisme, chasse...

Delphine MATHIEU trouve que l'on rajoute des couches administratives, *Mathieu ANTOINE* répond que oui, cela s'ajoute aux mesures de protections du village mais que c'est pour valoriser la vallée.

Vote à la majorité de 6 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Delphine MATHIEU*).

2- Instauration d'une zone bleue le long des rues du village

Mathieu ANTOINE rappelle que la circulation et le stationnement sont déjà réglementés à l'intérieur du village. Il est constaté que les règles ne sont pas parfaitement respectées.

Une commission spéciale s'est réunie le 9 mai 2023. Elle propose l'instauration d'une zone bleue le long des rues du village.

Mathieu ANTOINE propose donc d'instaurer une zone bleue le long de l'ensemble des rues du village, avec une durée maximum de 30 minutes, qui devra être prouvée par l'apposition d'un disque bleu. Après la mise en place d'une signalisation et d'informations auprès des habitants et visiteurs, des contrôles seront effectués.

Sébastien PINZETTA souhaite une certaine tolérance en inter saison et notamment pour les artisans, ou autre personne du village faisant des travaux.

Mathieu ANTOINE répond que les artisans pourront travailler avec néanmoins une certaine discipline.

Vote POUR à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Frédérique MARROU expose la proposition de *Oliver WEBER* pour installer un panneau sculpté à l'entrée du village.

Mathieu ANTOINE informe que l'architecte et la conservateur des monuments historiques ont fait une visite de l'église et du mur du cimetière. Une étude devra être faite car il est nécessaire aujourd'hui de vérifier l'état de l'édifice et du mur.

L'étude pourrait coûter autour de 35 000 euros, financée à 40% par les monuments historiques. Il faudra donc chercher un complément de financement.

SEANCE LEVEE A 21h30

QUESTIONS DU PUBLIC

Michel BEAUFILS demande des informations sur la saison prochaine de la station de ski.

Frédérique MARROU informe que la station ouvrira un jour avant les vacances et jusqu'au 24 Mars 2024.

Une journée de corvée sera organisée fin juin.